

## Quelques avancées dans le débat national

*Le débat national sur la transition énergétique entre dans la dernière ligne droite de la phase destinée à la concertation des acteurs et du grand public. D'ores et déjà, un certain consensus s'est dégagé lors des groupes de travail sur des propositions précises destinées à favoriser l'évolution vers un modèle plus économe et plus « propre » en énergie. L'été sera mis à profit pour une synthèse avant la présentation au Parlement du projet de loi promis par le chef de l'État dès son entrée en fonction en 2012.*

Alors que le débat public se poursuit jusqu'à la fin juin dans les régions et que le conseil du débat continue à entendre les principaux acteurs de la scène énergétique – les patrons d'EDF, de GDF Suez, d'Areva... – des avancées ont d'ores et déjà constatées lors des débats des groupes de travail spécialisés : un certain consensus s'est dégagé entre les participants-entreprises, ONG, collectivités, parlementaires, syndicats sur des mesures aptes à assurer une transition « douce » vers un modèle plus sobre, plus équitable et enfin créateur d'emplois.

### **1. Groupe de travail « Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? »**

Les experts estiment que, pour tenir l'engagement français de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, il est indispensable de réduire la demande en énergie. La consommation d'énergie devra être divisée par 2 d'ici à 2050. Le rapport du groupe de travail propose à la fois des mesures diverses : baisse des limitations de vitesse sur les routes et autoroutes, plan de rénovation des bâtiments, priorité aux infrastructures pour les transports moins consommateurs et moins polluants...

### **2. Groupe de travail « Quels choix en matière d'énergies renouvelables ? »**

Plus de 60 propositions ont reçu le soutien d'une majorité du groupe de travail. Le rapport suggère quelques simplifications administratives et maintient des objectifs à l'horizon 2020. Pour le photovoltaïque, il est même proposé un nouvel objectif compris entre 15 000 et 25 000 MW, contre 5 400 prévus aujourd'hui. Delphine Batho s'est engagée à ce que la France demande à l'Union européenne de fixer pour 2030 des objectifs contraignants distincts pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Certains participants ont souhaité des mesures pour développer massivement l'hydroélectricité et les agro-carburants, ce que rejettent les ONG et associations de protection de l'environnement. Le Syndicat des énergies renouvelables est satisfait des principales mesures proposées par le rapport, dont la plupart font consensus, qui établit que les différentes sensibilités et forces économiques sont aujourd'hui d'accord. De même, le SER se réjouit du rappel, par l'ensemble du groupe de travail, de l'obligation d'atteindre l'objectif 2020. Organisation professionnelle qui regroupe les

industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables, le SER compte 400 adhérents et représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et 80000 emplois.

### **3. Groupe de travail « Quelle gouvernance ? Quel rôle pour l'État et les collectivités ? »**

Le rapport comporte plusieurs propositions, notamment celle de donner des compétences plus importantes aux collectivités, condition nécessaire à l'exploitation des ressources territoriales que sont les économies d'énergie et les énergies renouvelables. *« Le thème de la gouvernance est un champ vaste, mais assez peu défini »,* a indiqué Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique, Europe Écologie Les Verts (EELV) et coordinateur du groupe de travail. *« Nous avons élaboré des propositions qui font consensus et sont opérationnelles ».* De manière générale, l'ensemble des participants *« a fait part de son attachement aux principes de service public et de solidarité ».*

### **4. Un appel d'entreprises en faveur d'une politique ambitieuse**

Alors que la France a pris du retard sur ses engagements européens en matière d'énergie, la synthèse du groupe de contact des entreprises de l'énergie du débat national de la transition énergétique propose la continuité plutôt que la transition. France Énergie Éolienne, Club Biogaz, ATEE, AFPG, Enerplan, FNB, Amorce, membres du contact des entreprises, appellent de leurs vœux à plus d'ambition des entreprises et de la France en matière de développement des énergies renouvelables.

*« Les programmations pluri-annuelles des investissements pour la chaleur et l'électricité avaient, dès 2009, retenu une augmentation conséquente de la part d'énergie renouvelable produite en 2020, souligne le groupe en question. Pourtant, nous constatons que nous avons décroché de la trajectoire donnée. Il faut donc relancer vigoureusement les énergies renouvelables en France, et en parallèle les économies d'énergie ».*

## **Énergie : amputée du bonus-malus, la loi Brottes publiée au JO**

La loi Brottes sur l'énergie a été publiée au *Journal Officiel*, purgée de sa mesure phare : le bonus-malus sur les factures d'électricité et de gaz censuré par le Conseil constitutionnel. Mais les autres mesures de la loi ont été validées ; les tarifs « sociaux » de l'électricité et du gaz (qui représentent en moyenne une réduction de 100 euros par an pour l'électricité et de 150 euros pour le gaz) sont étendus et doivent désormais bénéficier à 8 millions de personnes. Fin 2012, environ 1 million de foyers bénéficiaient des tarifs sociaux de l'électricité ou du gaz, même si en théorie plus de 2 millions peuvent en disposer, l'attribution automatique lancée en mars 2012 se faisant progressivement. Après une première extension à 830000 personnes supplémentaires au début de l'année, la loi Brottes – du nom de son concepteur, le député

socialiste de l'Isère François Brottes – permet de rendre éligibles 4,2 millions de foyers, soit 8 millions de personnes.

La loi comprend également des mesures de soutien à l'éolien, avec notamment la suppression des zones de développement de l'éolien (ZDE) où il fallait jusque-là construire les éoliennes pour bénéficier des tarifs bonifiés de vente de l'électricité à EDF. Le texte, première loi sur l'énergie préparée par le gouvernement, renforce également le soutien à l'effacement électrique et comprend des mesures pour favoriser le développement de la tarification « sociale » et progressive de l'eau, déjà expérimentée dans quelques communes et villes en France. Le « bonus-malus » sur l'énergie consistait à instaurer trois tarifs différents : un prix réduit pour une faible consommation, puis

légèrement défavorable sur les consommations moyennes et enfin très défavorable au-delà, pour inciter les Français à la sobriété en pénalisant les gros consommateurs. Il a été censuré le 11 avril par le Conseil constitutionnel au motif qu'il contrevient au principe d'égalité devant les charges publiques parce qu'il s'appliquait aux particuliers, mais pas aux professionnels et parce qu'il ne permettait pas une application individuelle dans les bâtiments. Le Conseil constitutionnel, saisi à trois reprises par des élus UMP, a jugé le système inégalitaire, notamment pour les immeubles collectifs pourvus d'installations communes de chauffage: reprenant l'argumentation de l'opposition, les juges constitutionnels ont estimé qu'exclure les consommations professionnelles d'énergies du champ d'application de la loi était illogique: «*Cette exclusion des consommations professionnelles conduisait à ce que des locaux dotés des mêmes dispositifs de chauffage, soumis aux mêmes tarifs et pour certains utilisant un dispositif de chauffage commun, soient inclus ou exclus du seul fait qu'ils étaient ou non utilisés*

*à des fins domestiques*». Le Conseil a également précisé que l'objectif premier du bonus-malus énergétique, qui était d'inciter les citoyens à être plus vigilants sur leur consommation d'énergie, était en vérité faussé au vu des aides mises en place pour les logements énergivores.

Néanmoins, Delphine Batho a assuré ne pas vouloir renoncer à la tarification progressive de l'énergie, promettant «*une solution nouvelle et juridiquement solide*» qui sera incluse dans le projet de loi de programmation sur la transition énergétique, qui devrait être présenté «*en octobre, a priori*». «*Le Conseil constitutionnel n'a pas censuré le bonus-malus dans son principe, mais dans son périmètre d'application*», a noté le ministre de l'Énergie et de l'Écologie. «*Il faut, nous dit le conseil, que le champ d'application de ce bonus-malus soit élargi à la consommation professionnelle et qu'on aille plus loin dans le décompte des consommations individuelles dans les immeubles équipés de chauffages collectifs*», relève également le député PS François Brottes, rapporteur de la loi du projet.

**Deux projets collaboratifs ont été lancés sur les technologies visant à maîtriser l'électricité.** Le premier concerne le développement des services autour de Linky, le compteur intelligent. Le programme, résultat des appels à projets de l'Ademe, prévoit d'équiper 25 000 foyers lyonnais. Le second projet se déploiera en Vendée afin de tester un système de gestion active, automatisée et optimisée d'un réseau de distribution électrique intégrant une part plus importante d'énergies renouvelables. Ces deux projets lancés par le gouvernement associent des groupes comme EDF, Alstom, Legrand, des PME, des universités, des laboratoires de recherche et des collectivités locales. «*Le défi de la sobriété énergétique, estime Claude Nahon, directrice du Développement durable, est sans doute l'un des plus prometteurs du point de vue des potentiels de gains, mais il doit largement mobiliser pour avoir une chance de réussir*».

(Source : *Les Échos*)

**Le plan de rénovation énergétique des logements constitue l'une des bases du plan d'investissement pour le logement adopté par le gouvernement.** Élaboré par les ministres du logement et de l'Écologie, Cécile Duflot et Delphine Batho, le plan de rénovation énergétique prévoit la rénovation de 500 000 logements d'ici 2017 afin d'atteindre une baisse de 38 % des consommations d'énergie à l'horizon 2020. Plusieurs mesures devraient permettre la mise en place de ce plan : des guichets uniques d'ici à l'été 2013, l'accompagnement des ménages précaires les plus isolés par des ambassadeurs de la rénovation énergétique, le financement de la rénovation énergétique des logements privés (octroi d'une prime de 1 350 euros aux ménages modestes dès cette année), la rénovation des logements avec l'éco-PLS devant être opérationnel ce printemps, enfin la professionnalisation de la filière de rénovation énergétique pour maîtriser les coûts et la qualité.

(Source : ministère de l'Écologie)